

COMMUNE DE SAINT AUVENT
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion ordinaire du 15 Juin 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 Juin 2021 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Procurations : 1</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le quinze juin , Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire. <u>Date de convocation</u> : 04/06/2021 <u>Présents</u> : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint. M. Eric BOULESTEIX, M. Alan DUVAL, Mme Jessica GATTE, Mme Aurélie GAUMER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas PEYRAUD, M. Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL. Conseillers Municipaux. <u>Absente</u> : Mme Sandrine COULON <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessica GATTÉ</p>
--	---

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Intervention du Président de la Communauté de Communes Ouest Limousin - Présentation du Comité de Pilotage du 3 Juin 2021

Monsieur Le Président de la CCOL est venu, accompagné de l'élue en charge de cette thématique au sein de la Communauté de Communes et du Directeur Général des Services de la structure, présenter la hiérarchisation des enjeux et la définition du projet de territoire.

Les Comptes Rendus des séances des 23 Mars 2021 et 25 Mai 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 16/2021 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET GENERAL

Section d'Investissement Dépenses			
Articles	Avant DM	Objet de la DM	Après DM
2121	1 000 €	-200	800 €
2115	80 000 €	-4 000 €	76 000 €
2312	0	+400 €	400 €
2313	0	+3 800 €	3 800 €
	81 000 €	0	81 000 €
Total Section	794 576.97 €		794 576.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'approuver les mouvements budgétaires proposés

Délibération n° 17/2021 : AMENAGEMENT DE L'ECOLE (NOUVEAU PROJET)

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre des dispositifs de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), il a été nécessaire de faire appel à un architecte pour que celui-ci établisse un Avant-Projet Sommaire chiffré de l'aménagement envisagé. Cette démarche a permis d'appréhender ce projet sous un angle nouveau. Le coût prévisionnel estimé de cet aménagement est de 144 612 € TTC soit 120 510 € HT.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **de solliciter** une 2ème tranche financière dans le cadre des CTD au titre du dispositif « Construction et aménagement de bâtiments communaux - Groupes scolaires » à hauteur de 20% du coût estimé des travaux soit une aide de 24 100 €.
- **de solliciter** une aide dans le cadre de la DETR au titre du dispositif « Patrimoine scolaire » à hauteur de 30% du coût estimé des travaux soit une aide de 36 153 €.
- **de solliciter** une aide dans le cadre de la DSIL de droit commun à hauteur de 30% du coût estimé des travaux soit une aide de 36 153 €.
- **de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

Délibération n° 18/2021 : ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Un adjoint technique à temps non complet ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1 Avril 2021, une adaptation du tableau des emplois a dû être opérée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de **supprimer** un poste d'adjoint technique à temps non complet.
- d'**approuver** le tableau des effectifs modifié tel que présenté ci-dessous.

Attaché	TC	1	Pourvu
Rédacteur	TC	1	Non Pourvu
Adjoint administratif Principal de 1ère classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	1	Pourvu
Adjoint technique principal de 2ème classe	TNC	1	Pourvu
Adjoint technique	TC	3	Pourvus
Adjoint technique	TNC	3	Pourvus

Délibération n° 19/2021 : LIGNES DIRECTRICES DE GESTION – SAISINE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Monsieur Le Maire a souhaité soumettre les documents « Lignes Directrices de Gestion Commune de Saint-Auvent » et « Actions à mettre en place dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion » au Conseil Municipal avant transmission.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une saisine près le Comité Social Territorial (ex Comité Technique) relative à l'établissement des Lignes Directrice de Gestion pour avis.

Délibération n° 20/2021 : LOYERS DES COMMERCES

Les mesures gouvernementales, édictées pour la reprise progressive de l'activité économique, ont conduit à une disparité de traitement au regard de la réouverture des commerces auventais, c'est pourquoi il a été proposé pour les commerces « Multi-Services » et « Coiffure » le rétablissement de la perception des loyers au 1^{er} Juillet 2021 et s'agissant du commerce « Auberge de la Vallée de la Gorre » une prolongation de l'exonération du paiement du loyer jusqu'au 31 Décembre 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de **suspendre**, jusqu'au 31 Décembre 2021, la perception des loyers du commerce communal « Auberge de la Vallée de la Gorre ».
- de **procéder**, à compter du mois de Juillet 2021, à nouveau au recouvrement des loyers des commerces communaux « Multi-Services » et « Coiffure ».

Délibération n° 21/2021 LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire a rappelé que les révisions de loyers avaient lieu au 1^{er} Juillet de chaque année, et qu'elles étaient calculées sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (IRL), quatrième trimestre. Après avoir indiqué que la variation pour cette année était de +0,20%, il a demandé à l'Assemblée de se prononcer sur cette révision,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

De ne pas appliquer de hausse de loyers au 1^{er} juillet 2021

De maintenir le prix des loyers communaux comme suit :

* Pavillons La Prade F4 : 412.44 €	* Pavillons La Prade F3 : 372.73 €
* Garages Pavillons : 31.57 €	* Place de l'église : 354.31 €
* Logement La Prade : 372.73 €	* Rue des remparts : 418.55 €
* Logement Rue des Terrasses : 200.00 €	

Délibération n° 22/2021 : PRIX DU TCKET REPAS -RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité : de maintenir le tarif du repas de la cantine scolaire à 2,20 € pour les enfants et à 4,40 € pour les adultes pour l'année scolaire 2021-2022.

Délibération n° 23/2021 : RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité : d'émettre un avis favorable au maintien de l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4 jours.

Délibération n° 24/2021 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019-2020

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'**adopter** les rapports 2019 et 2020 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- de **transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération
- de **renseigner et publier** les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération n° 24/2021 : COTISATIONS AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-VIENNE

L'Action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel. La collectivité cotisant au Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Vienne, Monsieur Le Maire a soumis les nouveaux tarifs des cotisations à l'approbation de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les montants des cotisations dues au COS comme explicité ci-dessous.

- Part ouvrière : **20 €** par agent
- Part Patronale : **0.8% de la masse salariale totale avec un minimum de 140 €/agent adhérent.** Ce pourcentage est à appliquer avec le montant annuel déclaré à l'URSSAF année N-1 (Régime général et Régime particulier)
- Cotisation de retraité : **25 €** (pas de part patronale)

Questions diverses

La séance est levée à 23H00

Affiché le 08 Juillet 2021